



Agence de  
promotion économique  
du Canada atlantique

Atlantic Canada  
Opportunities  
Agency

**Rapport sur les plans et les priorités**

# Agence de promotion économique du Canada atlantique

2016-2017

---

L'honorable Navdeep Bains, C.P., député  
Ministre de l'Innovation, des Sciences et du  
Développement économique

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie,  
2016.

N° de catalogue : AC2-5F-PDF

ISSN : 2292-4329

## Table des matières

Message des ministres .....	1
Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation .....	3
Profil de l'organisation .....	3
Contexte organisationnel .....	4
Dépenses prévues .....	11
Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental ....	13
Tendances relatives aux dépenses du ministère.....	14
Dépenses par crédit voté .....	14
Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique.....	15
Résultat stratégique : Une économie concurrentielle au Canada atlantique.....	15
Programme 1.1 : Développement des entreprises.....	16
Sous-programme 1.1.1 : Innovation et commercialisation .....	18
Sous-programme 1.1.2 : Productivité et croissance .....	20
Sous-programme 1.1.3 : Promotion du commerce extérieur .....	22
Programme 1.2 : Développement des collectivités .....	25
Sous-programme 1.2.1 : Investissements dans les collectivités.....	27
Sous-programme 1.2.2 : Développement des entreprises dans les collectivités.....	29
Programme 1.3 : Politiques, défense des intérêts et coordination ..	31
Sous-programme 1.3.1 : Politiques.....	33
Sous-programme 1.3.2 : Défense des intérêts .....	35
Sous-programme 1.3.3 : Coordination .....	37
Services internes .....	39
Section III : Renseignements supplémentaires.....	41
État des résultats condensé prospectif.....	41
Tableaux de renseignements supplémentaires.....	42
Dépenses fiscales et évaluations.....	42
Section IV : Coordonnées de l'organisation .....	43
Annexe : Définitions .....	45



## Message des ministres

Le Canada entre dans une nouvelle ère en 2016-2017, et il est plus important que jamais de créer une culture d'innovation pour stimuler la croissance économique.

C'est dans cet esprit que notre portefeuille de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique a récemment changé de nom pour mettre délibérément l'accent à la fois sur l'innovation et sur la découverte scientifique, qui sont d'importance égale pour le développement économique à l'échelle nationale et dans les diverses régions du Canada.

Notre gouvernement a promis aux Canadiens un réel changement – dans ses actions et dans ses façons de faire. Nous investirons pour stimuler l'économie, nous améliorerons la transparence et nous utiliserons les meilleures données disponibles pour étayer nos décisions.

Grâce aux programmes du portefeuille de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique, nous nous efforcerons de mettre au point et de réaliser un programme d'innovation qui améliorera la productivité, stimulera l'économie et favorisera la prospérité et le bien-être de toute la population canadienne.

Le présent *Rapport sur les plans et les priorités* de 2016-2017 de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) fournit de l'information sur la façon dont l'Agence compte appuyer le gouvernement pour la réalisation de notre programme au cours de l'année qui vient. Nous avons la ferme conviction que l'APECA est prête à nous appuyer et à collaborer avec nos partenaires, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du gouvernement, afin de livrer la marchandise aux Canadiens. Cependant, comme nous nous sommes engagés à faire une reddition de comptes plus efficace, le rapport de cette année sera le dernier présenté selon le cadre existant de présentation des rapports.

Le premier ministre et le président du Conseil du Trésor cherchent à simplifier et à rendre plus efficaces les processus redditionnels de manière à ce que le Parlement et les Canadiens puissent suivre les progrès du gouvernement dans ses efforts pour offrir de réels changements à la population. À l'avenir, les rapports de l'APECA au Parlement seront davantage axés sur la transparence en ce qui a trait à la façon dont nous utilisons nos ressources pour remplir nos engagements et produire des résultats concrets au profit des Canadiens.



**L'honorable Navdeep Bains**

Ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique



**L'honorable Kirsty Duncan**

Ministre des Sciences



**L'honorable Bardish Chagger**

Ministre de la Petite Entreprise et du Tourisme

Ces nouveaux mécanismes redditionnels permettront aux Canadiens de suivre plus facilement les progrès accomplis par l'Agence dans la réalisation de ses priorités, lesquelles ont été précisées dans [les lettres de mandat](#) que le premier ministre nous a envoyées.

Nous avons le plaisir de vous présenter le *Rapport sur les plans et les priorités* de l'APECA pour 2016-2017, qui définit la façon dont l'Agence contribuera à l'atteinte de ces objectifs communs.

L'honorable  
Navdeep Bains

Ministre de l'Innovation,  
des Sciences et du  
Développement  
économique

[Lettre de mandat](#)

L'honorable  
Kirsty Duncan

Ministre des Sciences

[Lettre de mandat](#)

L'honorable  
Bardish Chagger

Ministre de la Petite  
Entreprise et du Tourisme

[Lettre de mandat](#)

## Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation

### Profil de l'organisation

**Ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique :**  
L'honorable Navdeep Bains, C.P., député

**Premier dirigeant :**  
M. Paul J. LeBlanc, président

**Portefeuille ministériel :**  
Innovation, Sciences et Développement économique

**Instrument habilitant :**  
Partie I de la *Loi organique de 1987 sur le Canada atlantique*, L.R.C. (1985), ch. 41 (4<sup>e</sup> suppl.), aussi appelée *Loi sur l'Agence de promotion économique du Canada atlantique*. Consultez [le site Web du ministère de la Justice du Canada](#) pour obtenir plus d'information.

**Année d'incorporation ou de création :**  
1987

## Contexte organisationnel

### Raison d'être

L'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) a été mise sur pied en 1987 (partie I de la *Loi organique de 1987 sur le Canada atlantique*, L.R.C. [1985], ch. 41 [4<sup>e</sup> suppl.], aussi appelée *Loi sur l'Agence de promotion économique du Canada atlantique*) et est le ministère fédéral chargé du développement économique des provinces du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve-et-Labrador.

Le ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique est responsable de cette organisation.

L'APECA s'emploie à créer des possibilités de croissance économique au Canada atlantique en aidant les entreprises à devenir plus concurrentielles, plus innovatrices et plus productives, en travaillant avec diverses collectivités en vue de développer et de diversifier leur économie, et en faisant la promotion des atouts de la région. Ensemble, avec les habitants de la région, nous renforçons notre économie.

### Responsabilités

L'APECA joue un rôle important dans l'élaboration et le soutien de politiques et de programmes qui renforcent l'économie de la région. Ses responsabilités sont énoncées dans sa loi constitutive, qui lui confère le mandat « de favoriser les possibilités de développement économique du Canada atlantique et, plus particulièrement, la croissance des revenus et les créations d'emplois dans cette région<sup>i</sup> ». Bien que les politiques et les programmes de l'Agence aient évolué depuis sa création, l'objectif global reste le même. L'APECA aide la région de l'Atlantique à atteindre les meilleurs résultats économiques possible en matière de productivité, d'innovation, de compétitivité et de croissance. Elle y parvient en s'attaquant aux changements structurels de l'économie, en aidant les collectivités et les entreprises à surmonter les obstacles et en misant sur les possibilités. L'APECA tient à aider la région à développer ses capacités et à faire la transition vers une économie plus forte.

L'Agence assure la prestation de ses services à partir de son siège social, à Moncton, au Nouveau-Brunswick, et dans les provinces de l'Atlantique, grâce aux quatre bureaux régionaux situés dans les capitales provinciales et à [23 bureaux locaux](#). Depuis son bureau d'Ottawa, l'APECA veille à ce que les intérêts du Canada atlantique soient compris et représentés dans les politiques et les programmes élaborés par d'autres ministères et organismes de l'administration fédérale.

---

i. *Loi sur l'Agence de promotion économique du Canada atlantique*, L.R.C. 1985, ch. 41 (4<sup>e</sup> suppl.).



## **Résultats stratégiques et architecture d’alignement des programmes**

Le résultat stratégique de l’APECA – une économie concurrentielle au Canada atlantique – et l’architecture d’alignement des programmes (AAP) se trouvent ci-dessous. L’AAP est fondée sur les résultats des activités de recherche stratégique et d’analyse, l’évaluation périodique de la pertinence et du rendement des programmes, le dialogue permanent tenu avec les intervenants de la région ainsi que les priorités et orientations du gouvernement du Canada.

### **1. Résultat stratégique : Une économie concurrentielle au Canada atlantique.**

#### **1.1 Programme : Développement des entreprises**

##### **1.1.1 Sous-programme : Innovation et commercialisation**

##### **1.1.2 Sous-programme : Productivité et croissance**

##### **1.1.3 Sous-programme : Promotion du commerce extérieur**

#### **1.2 Programme : Développement des collectivités**

##### **1.2.1 Sous-programme : Investissement dans les collectivités**

##### **1.2.2 Sous-programme : Développement des entreprises dans les collectivités**

#### **1.3 Programme : Politiques, défense des intérêts et coordination**

##### **1.3.1 Sous-programme : Politiques**

##### **1.3.2 Sous-programme : Défense des intérêts**

##### **1.3.3 Sous-programme : Coordination**

#### **Services internes**

## Priorités organisationnelles

### Priorité : Innovation et expansion des exportations

*Description* : Axer les programmes et services de l'APECA sur les initiatives qui encouragent les entreprises du Canada atlantique à innover, à accroître leur productivité et à exporter, créant ainsi des emplois et des possibilités de générer de la richesse dans l'économie de la région de l'Atlantique.

*Type de priorité* :<sup>ii</sup> Permanente

### Initiatives clés appuyant les priorités

Initiative prévue	Date de mise en œuvre	Date d'achèvement	Lien à l'AAP
Améliorer et mettre en œuvre la stratégie d'innovation de l'APECA dans le cadre du programme d'innovation du gouvernement du Canada. Cela comprend des investissements stratégiques dans des domaines comme l'incubation et l'accélération d'entreprises, l'adoption des technologies, les entreprises axées sur la croissance et les technologies propres et durables.	Permanente	Permanente	Développement des entreprises / Politiques, défense des intérêts et coordination
Soutenir les petites et moyennes entreprises (PME) grâce au Fonds d'innovation de l'Atlantique et au Programme de développement des entreprises, afin d'améliorer la productivité et la compétitivité des entreprises en les aidant à innover et à commercialiser leurs produits et services, à adopter et à adapter la technologie et à prendre d'autres mesures pour améliorer leur efficacité ainsi qu'à accroître leurs compétences en gestion des affaires.	Permanente	Permanente	Développement des entreprises
Aider les entreprises et les industries du Canada atlantique à pénétrer les marchés mondiaux en s'associant à de nouveaux partenaires commerciaux et en explorant les possibilités de promotion du commerce extérieur, notamment la participation aux chaînes de valeur mondiales et l'exploitation des avantages liés aux accords commerciaux internationaux.	Permanente	Permanente	Développement des entreprises

ii. On entend par « type » de priorité ce qui suit :

- Nouvelle : établie pour l'exercice 2016-2017
- Déjà établie : établie il y a un ou deux exercices (c.-à-d. pour 2014-2015 ou 2015-2016)
- Permanente : priorité établie au moins trois exercices avant l'exercice visé par le rapport (c.-à-d. en 2013-2014 ou avant)

## Priorité : Développement et diversification des collectivités

*Description* : Donner suite aux besoins et aux possibilités économiques propres aux collectivités, notamment grâce à des investissements pour les aider à prendre des mesures de transition et de diversification.

*Type de priorité* : Permanente

### Initiatives clés appuyant les priorités

Initiative prévue	Date de mise en œuvre	Date d'achèvement	Lien à l'AAP
Travailler en association avec les principaux intervenants locaux, comme les corporations au bénéfice du développement communautaire (CBDC), afin d'appuyer la diversification des collectivités en soutenant la croissance des principaux secteurs, comme le tourisme, et en aidant les industries des secteurs des ressources, principalement sur les plans de l'innovation et des produits et services à valeur ajoutée.	Permanente	Permanente	Développement des collectivités
Collaborer avec les partenaires du secteur privé et du milieu universitaire, des groupes communautaires et d'autres ministères au renforcement de la planification locale et des capacités, investir dans l'infrastructure locale et répondre aux besoins des collectivités là où l'exode des travailleurs spécialisés et le vieillissement de la population sont problématiques.	Permanente	Permanente	Développement des collectivités
Continuer à soutenir les communautés de langue officielle en situation minoritaire et les activités de développement économique des collectivités autochtones de la région de l'Atlantique.	Permanente	Permanente	Développement des collectivités / Politiques, défense des intérêts et coordination

## Priorité : Coordination

*Description* : Travailler avec tous les ordres de gouvernement, les établissements d'enseignement postsecondaire, les entreprises et d'autres intervenants, conformément aux processus législatifs et réglementaires et à ceux du Cabinet, afin de réaliser les grandes priorités du gouvernement et d'appuyer des investissements stratégiques qui mettent en valeur les avantages concurrentiels de la région.

*Type de priorité* : Permanente

### Initiatives clés appuyant les priorités

Initiative prévue	Date de mise en œuvre	Date d'achèvement	Lien à l'AAP
Analyser les avantages concurrentiels de la région, mobiliser les intervenants et appuyer les principaux décideurs grâce à des analyses rigoureuses et à des renseignements locaux afin de saisir les possibilités qui offrent un fort potentiel de développement, comme les grands projets, les secteurs de l'énergie renouvelable, des technologies propres et des ressources, l'infrastructure stratégique, les entreprises à forte croissance et d'autres importants secteurs de croissance au Canada atlantique.	Permanente	Permanente	Politiques, défense des intérêts et coordination
Veiller à ce que les politiques et les programmes fédéraux visant les secteurs des ressources tiennent compte des enjeux liés à la concurrence au Canada atlantique, y compris des possibilités pour les produits régionaux à valeur ajoutée sur des marchés mondiaux existants et nouveaux.	Permanente	Permanente	Politiques, défense des intérêts et coordination
Maximiser les retombées industrielles découlant des occasions liées aux marchés de défense du gouvernement fédéral, comme la Stratégie nationale d'approvisionnement en matière de construction navale, pour favoriser la croissance d'un solide secteur de l'aérospatiale et de la défense.	Permanente	Permanente	Politiques, défense des intérêts et coordination

Pour obtenir plus de renseignements sur les priorités organisationnelles, consultez la lettre de mandat du ministre sur [le site Web du Premier ministre du Canada](#).

## Analyse des risques

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien à l'AAP
<p><b>Conjoncture économique</b> Il y a un risque que des facteurs externes qui contribuent aux incertitudes quant à la croissance économique du Canada atlantique influent sur les résultats attendus des programmes de développement économique de l'Agence.</p>	<p>La direction atténue ce risque à l'aide de travaux permanents de recherche et d'analyse des facteurs influant sur la croissance économique du Canada atlantique ainsi que de la collecte permanente de renseignements grâce aux réseaux de l'Agence et à sa présence dans la région.</p> <p>La direction mise sur la souplesse des programmes de l'Agence, sur son rôle de défense des intérêts et sur son processus de planification intégrée pour agir de façon proactive afin d'atténuer les risques et de saisir les occasions découlant de ces incertitudes.</p>	<p>Développement des entreprises / Développement des collectivités / Politiques, défense des intérêts et coordination</p>
<p><b>Capacité externe</b> Il y a un risque que la capacité des partenaires, des collectivités et des clients de déterminer, d'élaborer et de mettre en œuvre avec succès des projets stratégiques ne permette pas l'atteinte optimale des objectifs des programmes de l'APECA.</p>	<p>La direction atténue ce risque à l'aide de travaux permanents de recherche, d'analyse, de collecte et d'échange d'information. En outre, la direction travaille étroitement avec ses partenaires et les intervenants afin de favoriser le développement de la capacité des clients et des collectivités ainsi que d'accroître les dépenses en immobilisations du secteur privé dans la région.</p> <p>La direction mise sur le processus de planification intégrée de l'Agence pour comprendre les diverses manifestations de ce risque dans les régions de l'APECA et prendre les mesures stratégiques nécessaires.</p>	<p>Développement des collectivités / Développement des entreprises / Politiques, défense des intérêts et coordination</p>

Le travail de l'APECA est dicté par les besoins des clients, les priorités stratégiques et la conjoncture économique locale et régionale en constante évolution. Ces facteurs donnent lieu à des incertitudes qui peuvent nuire à la capacité de l'Agence d'obtenir les résultats prévus.

Au cours des prochaines années, un ensemble de facteurs stimuleront la croissance économique du Canada atlantique : le développement de nouveaux secteurs à valeur ajoutée; d'importants investissements dans des projets industriels; et l'évolution de la conjoncture économique mondiale, y compris l'intégration économique et l'innovation.

L'économie du Canada atlantique demeure confrontée à plusieurs risques. Comme pour toute petite économie ouverte, la concurrence internationale des fabricants à faible coût continuera de mettre à l'épreuve l'assise manufacturière et les secteurs des ressources de la région. Le vieillissement de la population influera également sur la main-d'œuvre du Canada atlantique. En outre, la faiblesse des prix des matières premières pourrait être une embûche supplémentaire pour les projets d'investissement dans la région.

Tous ces facteurs obligent les entreprises et les collectivités du Canada atlantique à accroître leur compétitivité. Le développement et la commercialisation de produits et de services novateurs, le maintien de la priorité accordée au perfectionnement des compétences en affaires et la diversification des marchés amélioreront la productivité et la compétitivité de la région.

Les priorités organisationnelles de l'APECA font écho aux facteurs mentionnés ci-dessus et à la nécessité d'une saine gestion financière et d'une amélioration soutenue. L'Agence compte sur ses plans d'action critiques visant à atténuer ses principaux risques pour relever les difficultés et saisir les occasions d'une façon intégrée, stratégique et adaptée aux circonstances de chacune des provinces de l'Atlantique.

L'APECA surveille non seulement ses propres risques, mais également ceux qui touchent le gouvernement du Canada et elle veille à prendre des mesures qui sont en phase avec les stratégies de l'ensemble du gouvernement. La sécurité à l'égard de la gestion de l'information et des technologies de l'information est source d'incertitude, étant donné la fréquence, la complexité et la gravité des cyberattaques. Pour atténuer ce risque, l'APECA mise sur l'intendance de l'information, la mise en œuvre des politiques et des procédures du gouvernement fédéral, des communications internes proactives pour sensibiliser les employés, et la mise en œuvre en temps opportun de mesures de sécurité en réponse aux menaces à la cybersécurité.

## Dépenses prévues

### Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
308 197 204	308 197 204	305 049 456	291 691 456

### Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP])

2016-2017	2017-2018	2018-2019
590	590	590

### Sommaire de la planification budgétaire pour le résultat stratégique et les programmes (en dollars)

Résultat stratégique, programmes et Services internes	Dépenses 2013-2014	Dépenses 2014-2015	Dépenses projetées 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
<b>Résultat stratégique 1 : Une économie concurrentielle au Canada atlantique.</b>							
1.1 Développement des entreprises	180 674 018	173 992 156	178 652 400	172 961 681	172 961 681	170 781 524	165 894 524
1.2 Développement des collectivités	94 103 326	90 659 999	86 032 800	97 704 593	97 704 593	96 688 987	88 168 987
1.3 Politiques, défense des intérêts et coordination	10 634 165	12 444 235	11 518 900	11 740 443	11 740 443	11 789 209	11 838 209
<b>Total partiel</b>	<b>285 411 509</b>	<b>277 096 390</b>	<b>276 204 100</b>	<b>282 406 717</b>	<b>282 406 717</b>	<b>279 259 720</b>	<b>265 901 720</b>
<b>Services internes</b>	28 746 598	28 176 701	28 386 100	25 790 487	25 790 487	25 789 736	25 789 736
<b>Total</b>	<b>314 158 107</b>	<b>305 273 091</b>	<b>304 590 200</b>	<b>308 197 204</b>	<b>308 197 204</b>	<b>305 049 456</b>	<b>291 691 456</b>

Le Budget principal des dépenses de l'Agence pour l'exercice 2016-2017 se chiffre à 308,2 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 3,6 millions de dollars par rapport aux dépenses prévues de 304,6 millions de dollars en 2015-2016. L'écart s'explique ainsi :

- une baisse de 3,9 millions de dollars des autorisations parlementaires reçues après le dépôt du Budget principal des dépenses de 2015-2016, mais pas encore comptabilisée dans celui de 2016-2017 :
  - une baisse de 3,1 millions de dollars liée au recouvrement des contributions remboursables. Il faut procéder à un redressement chaque

année afin de comptabiliser les recouvrements supérieurs au montant de base précisé dans les niveaux de référence;

- une baisse de 800 000 \$ du report du budget de fonctionnement.
- une hausse de 7,5 millions de dollars pour les mesures temporaires :
  - une hausse de 8,3 millions de dollars dans le fonds pour le Programme d'infrastructure pour le 150<sup>e</sup> anniversaire du Canada (PIC 150)<sup>iii</sup>;
  - une baisse de 1,7 million de dollars du financement pour appuyer des projets particuliers dans les domaines de l'innovation, de la commercialisation et du développement des collectivités au Nouveau-Brunswick;
  - une hausse de 1 million de dollars des fonds pour le volet de l'APECA visant les mesures d'intervention contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette;
  - une baisse de 100 000 \$ pour d'autres redressements mineurs.

En 2017-2018, les dépenses prévues s'élèvent à 305,1 millions de dollars, soit une baisse de 3,1 millions de dollars comparativement à la somme de 308,2 millions de dollars en 2016-2017, qui s'explique ainsi :

- une baisse de 5 millions de dollars liée au report des recouvrements des contributions remboursables de 2014-2015;
- une hausse de 2,4 millions de dollars pour le volet de l'APECA visant les mesures d'intervention contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette;
- une baisse de 500 000 \$ en raison de la fin du financement opérationnel visant l'administration du Fonds Chantiers Canada.

En 2018-2019, les dépenses prévues s'élèvent à 291,7 millions de dollars, ce qui représente une diminution de 13,4 millions de dollars comparativement à la somme de 305,1 millions de dollars en 2017-2018, pour les raisons suivantes :

- une baisse de 8,3 millions de dollars des fonds consacrés au PIC 150;
- une baisse de 4,9 millions de dollars pour le volet de l'APECA visant les mesures d'intervention contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette;
- une baisse de 200 000 \$ des fonds consacrés à *la Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018 : éducation, immigration, communautés*.

---

iii. Plus communément appelé Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150.



## Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental

Harmonisation des dépenses prévues pour 2016-2017 avec [le cadre pangouvernemental](#) (en dollars)

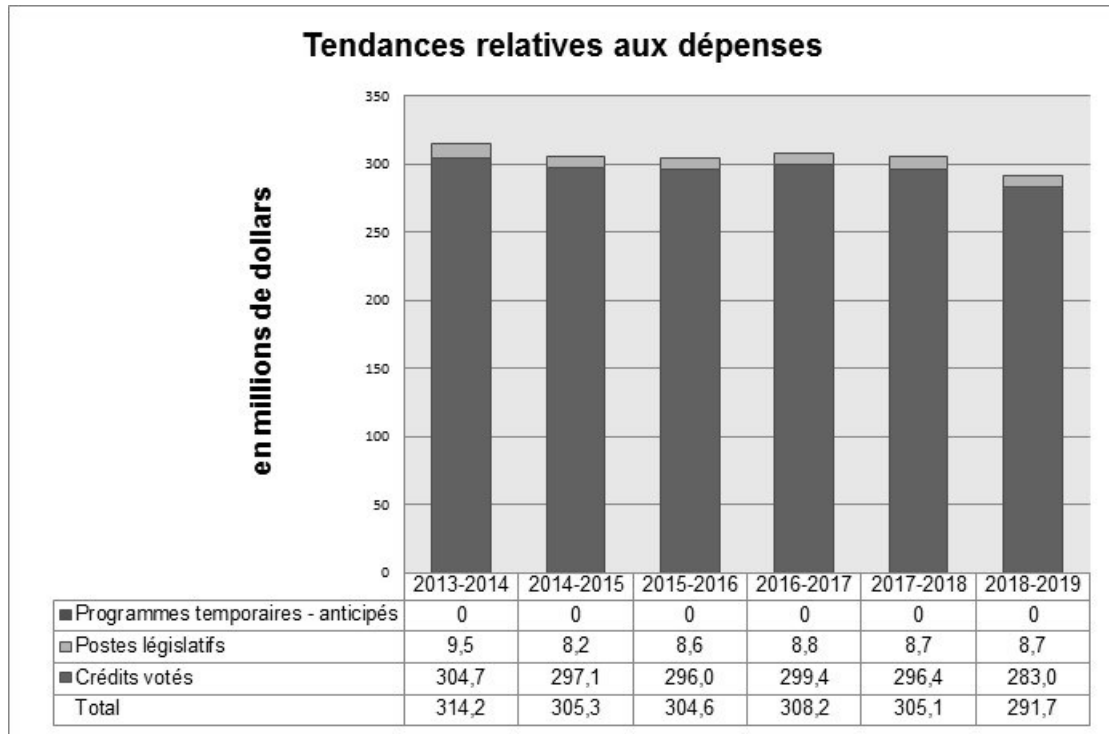
Résultat stratégique	Programme	Secteur de dépenses	Résultat du gouvernement du Canada	Dépenses prévues 2016-2017
Une économie concurrentielle au Canada atlantique.	1.1 Développement des entreprises	Affaires économiques	Une croissance économique forte	172 961 681
	1.2 Développement des collectivités	Affaires économiques	Une croissance économique forte	97 704 593
	1.3 Politiques, défense des intérêts et coordination	Affaires économiques	Une croissance économique forte	11 740 443

### Total des dépenses par secteur de dépenses (en dollars)

Secteur de dépenses	Total des dépenses prévues
Affaires économiques	282 406 717
Affaires sociales	0
Affaires internationales	0
Affaires gouvernementales	0

## Tendances relatives aux dépenses du ministère

Le graphique ci-dessous illustre les dépenses réelles de l'Agence pour 2013-2014 et 2014-2015, les dépenses projetées pour 2015-2016 et les dépenses prévues de 2016-2017 à 2018-2019.



L'écart dans les dépenses prévues est expliqué en détail dans la section précédente intitulée Dépenses prévues.

## Dépenses par crédit voté

Pour obtenir des renseignements au sujet des crédits de l'APECA, veuillez consulter [le Budget principal des dépenses 2016-2017](#).

## Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique

Résultat stratégique :  
Une économie concurrentielle au Canada atlantique.

### Mesure du rendement

Indicateur de rendement	Cible quinquennale 2013-2014 à 2017-2018	Date de réalisation
Augmentation du produit intérieur brut (PIB) du Canada atlantique pour chaque dollar dépensé par l'APECA en aide directe aux entreprises	4,50 \$	Le 31 mars 2018

Une économie concurrentielle au Canada atlantique augmente le nombre d'occasions de développement économique dans la région, surtout grâce à la croissance du revenu gagné et des possibilités d'emploi. La productivité est un facteur important de la compétitivité et une importante source de prospérité à long terme pour une région. La compétitivité et la productivité sont des facteurs déterminants qui permettent aux entreprises et aux collectivités de s'adapter à l'évolution de la situation économique mondiale. L'Agence appuie les entreprises et les collectivités et travaille avec elles afin de les aider à devenir plus concurrentielles, plus novatrices et plus productives; elle précise également les occasions et les défis propres à l'économie du Canada atlantique et y donne suite.

## Programme 1.1 : Développement des entreprises

### Description

Malgré l'amélioration récente de la situation économique et quelques occasions prometteuses à l'horizon (par exemple, dans les domaines de l'énergie et de la construction navale), il reste de grands défis à surmonter afin que la région puisse maximiser sa croissance. La productivité, qui dans un certain nombre de secteurs reste beaucoup plus faible au Canada atlantique que dans les principaux pays et dans d'autres régions du Canada, est l'un des indicateurs les plus révélateurs de l'existence de grands défis. L'Agence travaille en partenariat avec les entreprises, les intervenants, les industries et les institutions du Canada atlantique afin d'améliorer la croissance et la productivité de l'économie de la région et ainsi d'accroître la capacité concurrentielle, les revenus gagnés et la création d'emplois. L'Agence s'emploie à améliorer la capacité de croissance économique des régions rurales et urbaines du Canada atlantique au moyen de divers mécanismes stratégiques : en aidant les entreprises – particulièrement les petites et moyennes entreprises – quant à leur mise sur pied, à leur expansion ou à leur modernisation ainsi qu'au démarrage et à l'augmentation de leurs activités d'exportation; en établissant des partenariats avec les universités et d'autres institutions afin de renforcer la capacité de recherche-développement de la région, d'accroître les activités de commercialisation et d'améliorer la productivité de la région; et en faisant la promotion de la transition vers l'économie du savoir, transition à laquelle l'Agence participe.

### Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
172 961 681	172 961 681	170 781 524	165 894 524

### Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
214	214	214

### Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible annuelle 2016-2017	Date de réalisation
Amélioration de la croissance et de la compétitivité des petites et moyennes entreprises du Canada atlantique	Nombre de points de pourcentage de plus du taux de survie des entreprises qui ont reçu de l'aide de l'APECA par rapport au taux des entreprises comparables qui n'en ont pas reçu	10	Le 31 mars 2017

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible annuelle 2016-2017	Date de réalisation
	Nombre de points de pourcentage de plus du taux de croissance de la productivité du travail des entreprises qui ont reçu de l'aide de l'APECA par rapport au taux d'entreprises comparables qui n'en ont pas reçu	3	Le 31 mars 2017

## Faits saillants de la planification

En 2016-2017, l'Agence continuera de soutenir l'innovation et la commercialisation de nouveaux produits et services, l'amélioration de la productivité et de la croissance des entreprises ainsi que la promotion des occasions d'affaires à l'étranger et des marchés d'exportation.

Les investissements de l'Agence dans les activités d'innovation et de commercialisation favoriseront la recherche-développement visant de nouvelles technologies et de nouveaux produits, services et procédés, ainsi que leur mise en marché. En outre, l'Agence collaborera avec ses principaux partenaires à l'élaboration d'un programme d'innovation. Les investissements de l'APECA exerceront un effet de levier auprès du secteur privé et d'autres sources en faveur des projets d'innovation, encourageront la création de partenariats pour le développement de technologies et feront augmenter les revenus issus de la commercialisation de produits et de services.

L'Agence appuiera des mesures favorisant la productivité et la croissance qui procurent des renseignements, des fonds et des occasions de perfectionnement des compétences en affaires pour permettre aux Canadiens et aux Canadiennes de la région de l'Atlantique de mettre sur pied et de développer des entreprises, d'innover et d'accroître leur productivité. Il peut s'agir d'investissements soutenus dans la technologie, les mesures de production sans gaspillage et l'agrandissement et la modernisation d'entreprises. L'APECA fera également fond sur les résultats d'une évaluation de 2015 afin d'élaborer un cadre global de productivité et de croissance.

Sur le plan de la promotion du commerce extérieur, l'Agence mettra en œuvre une approche renouvelée afin d'étoffer les capacités des entreprises du Canada atlantique sur les marchés étrangers en les aidant à acquérir les outils et le soutien nécessaires pour percer sur ces marchés avec succès. Elle investira notamment dans l'acquisition de compétences et la formation, la planification, le réseautage et le marketing. Le travail visant les investissements étrangers directs se poursuivra afin de promouvoir le Canada atlantique en tant qu'excellent endroit où faire des affaires.

## Sous-programme 1.1.1 : Innovation et commercialisation

### Description

Il est essentiel de hausser le niveau de recherche-développement et d'innovation dans la région afin d'accroître la compétitivité au Canada atlantique et de rétrécir l'écart de productivité comparativement au reste du pays. L'Agence investit dans l'innovation et la commercialisation en appuyant la recherche-développement liée à de nouveaux produits, services et procédés, ainsi qu'à leur commercialisation sur le marché. L'Agence appuie ainsi l'adoption et l'adaptation de technologies de pointe. Les clients comptent des entreprises et des organismes comme des universités et des établissements de recherche. Ce sous-programme a recours au financement des paiements de transfert suivants : le Fonds d'innovation de l'Atlantique (FIA) et le Programme de développement des entreprises (PDE).

### Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
89 683 228	92 181 155	87 281 155

### Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
76	76	76

### Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible annuelle 2016-2017	Date de réalisation
Capacités d'innovation et de commercialisation renforcées au Canada atlantique	Montant obtenu d'autres sources pour chaque dollar investi par l'APECA dans les projets d'innovation	1,25 \$	Le 31 mars 2017
	Nombre de principaux collaborateurs en matière de développement technologique et de commercialisation par l'entremise des projets du Fonds d'innovation de l'Atlantique	15	Le 31 mars 2017
		<b>Cible quinquennale 2015-2016 à 2019-2020</b>	
	Revenus tirés des activités de la commercialisation	150 000 000 \$	Le 31 mars 2020

## **Faits saillants de la planification**

L'APECA continuera de travailler étroitement avec les entreprises, les universités et les établissements de recherche pour établir un climat où l'innovation peut contribuer à stimuler l'économie du Canada atlantique.

En 2016-2017, l'APECA continuera de s'assurer que le Fonds d'innovation de l'Atlantique demeure efficace, opportun et adapté aux besoins des clients. L'Agence misera sur les activités d'innovation et de recherche-développement qui déboucheront sur de nouvelles technologies ou de nouveaux produits, procédés ou services favorisant la croissance économique au Canada atlantique.

Les investissements de l'APECA exerceront, notamment, un effet de levier auprès du secteur privé et d'autres sources en faveur des projets d'innovation. Ils encourageront la création de partenariats pour le développement de technologies et feront augmenter les revenus issus de la commercialisation de nouvelles technologies et de nouveaux produits, procédés et services.

Afin de faire croître le nombre d'entreprises novatrices prospères et en expansion, l'Agence continuera d'appuyer les composantes de l'écosystème d'innovation. Cela englobe les programmes et les services de soutien offerts par les incubateurs et les accélérateurs, qui permettent aux entreprises et aux établissements de commercialiser avec succès leurs technologies, leurs produits, leurs procédés et leurs services ainsi que de faire concurrence sur les marchés mondiaux. L'APECA travaillera également à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans d'action pour les secteurs de l'aquaculture et des technologies propres.

## Sous-programme 1.1.2 : Productivité et croissance

### Description

L'Agence investit dans la productivité et la croissance pour donner aux gens du Canada atlantique un meilleur accès à l'information, aux compétences en affaires et au financement nécessaires pour démarrer et/ou agrandir une entreprise. Ces investissements aident les entreprises à voir le jour, à être plus productives et à croître, ce qui crée de la richesse et des emplois dans l'économie. Les investissements dans la productivité et la croissance sont faits directement auprès des entreprises pour les aider à augmenter leur capacité concurrentielle par l'intermédiaire d'activités telles que l'amélioration de la productivité, les agrandissements, les modernisations, le développement des compétences en affaires, de même que la formation et l'embauche de personnel qualifié. L'Agence appuie aussi les entreprises de façon indirecte en accordant des contributions à des organismes sans but lucratif, notamment les associations de développement économique et d'entreprises, qui mènent des activités favorisant la productivité et la croissance d'entreprises. L'Agence administre également Entreprises Canada, qui offre aux entreprises de l'information exhaustive sur les services, les programmes, les règlements et les ressources du gouvernement. En réduisant la complexité des relations avec les divers ordres gouvernementaux, Entreprises Canada joue un rôle dans le processus de développement des entreprises. Ce sous-programme a recours au financement du paiement de transfert suivant : le Programme de développement des entreprises (PDE).

### Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
59 769 621	54 968 593	54 968 593

### Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
85	85	85

### Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible annuelle 2016-2017	Date de réalisation
Amélioration de la productivité et de la capacité de croissance des petites et moyennes entreprises du Canada atlantique	Montant obtenu d'autres sources pour chaque dollar investi par l'APECA dans des projets commerciaux de Productivité et croissance	1,50 \$	Le 31 mars 2017
	Pourcentage de participants à des activités de perfectionnement des compétences en affaires qui signalent une amélioration de leurs compétences en affaires	85 %	Le 31 mars 2017



Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible annuelle 2016-2017	Date de réalisation
	Nombre de points de pourcentage de plus du taux de croissance des ventes des entreprises qui ont reçu de l'aide de l'APECA par rapport au taux d'entreprises comparables qui n'en ont pas reçu	3	Le 31 mars 2017

## Faits saillants de la planification

L'APECA continuera de veiller à ce que les gens du Canada atlantique aient accès aux possibilités d'obtenir du financement et au soutien dont ils ont besoin pour lancer et développer leurs entreprises et accroître leur productivité afin de stimuler la croissance économique, la création d'emplois et la prospérité.

La productivité est liée à l'investissement des entreprises dans les ressources comme la main-d'œuvre, les compétences, les matières premières et les biens d'équipement pour produire des biens et des services et ainsi améliorer l'efficacité de leur production, en accroître la valeur et augmenter leurs revenus. Pour veiller à ce que ses programmes continuent de soutenir les besoins des PME en matière de productivité et pour assurer une harmonisation constante avec les programmes gouvernementaux complémentaires, l'APECA élaborera un cadre pour la productivité et la croissance fondé sur la recherche et les connaissances internes, les pratiques exemplaires, les avantages concurrentiels de la région et les résultats de l'évaluation du sous-programme Productivité et croissance menée en 2015.

L'Agence investira dans des projets qui aident les PME à recruter du personnel spécialisé afin de relever des difficultés particulières, à moderniser leurs installations grâce à l'adoption de la technologie et à prévoir des mesures d'amélioration continue pour accroître leur compétitivité. En outre, l'APECA continuera d'appuyer les PME afin de leur permettre de saisir les occasions découlant des grands travaux prévus au Canada atlantique.

L'APECA continuera d'accorder des fonds à des entités non commerciales, comme des organismes d'aide aux entreprises et des établissements d'enseignement, dont les activités permettent aux entrepreneurs actuels et ultérieurs de perfectionner les compétences en affaires et en gestion dont ils ont besoin pour mettre sur pied une entreprise, accroître leur productivité et améliorer leur capacité de croissance. Il s'agira surtout d'activités de counseling, d'encadrement et de formation pour promouvoir l'esprit d'entreprise et la mise sur pied d'entreprises à forte croissance, y compris celles dirigées par de jeunes entrepreneurs.

L'Agence veillera également à ce que les gens du Canada atlantique aient toujours accès à des renseignements commerciaux opportuns et exacts par l'entremise du [Réseau Entreprises Canada](#), y compris des renseignements sur les programmes et les ressources du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux à l'intention des entreprises.

## Sous-programme 1.1.3 : Promotion du commerce extérieur

### Description

Le Plan d'action sur les marchés mondiaux du Canada reconnaît que les chaînes de valeur mondiales et les nouvelles forces économiques offrent des possibilités et il aide à déceler une concurrence accrue pour le Canada. Pour renforcer la position du pays sur le marché international, le plan recommande de profiter des débouchés mondiaux émergents et de rehausser l'image du Canada sur la scène mondiale en tant que partenaire commercial de choix et destination d'investissement de premier ordre. Conformément à ce plan, l'Agence cherche à saisir les occasions internationales en vue d'accroître le nombre d'exportateurs et le volume des ventes à l'exportation, d'attirer des investissements étrangers directs et d'appuyer la commercialisation des technologies à l'échelle internationale. Par ailleurs, l'Agence vise à faire connaître le Canada atlantique à l'étranger comme étant un leader mondial en matière de production et d'exportation d'énergie et de recherche énergétique; un centre d'innovation; un bassin de travailleurs qualifiés; un fournisseur fiable de produits de qualité à des prix concurrentiels; et la porte d'entrée du marché nord-américain. L'Agence joue également un rôle dans la coordination des efforts des organismes fédéraux, provinciaux et du secteur privé du Canada atlantique qui cherchent des débouchés internationaux. Les clients comptent des entreprises, des organismes sans but lucratif, des institutions d'apprentissage et de recherche et les gouvernements provinciaux. Ce sous-programme a recours au financement du paiement de transfert suivant : le Programme de développement des entreprises (PDE).

### Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
23 508 832	23 631 776	23 644 776

### Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
53	53	53

### Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible annuelle 2016-2017	Date de réalisation
Activités d'exportation élargies des petites et moyennes entreprises du Canada atlantique	Pourcentage des projets commerciaux de Promotion du commerce extérieur qui ont satisfait aux attentes et ainsi contribué au développement des activités d'exportation	75 %	Le 31 mars 2017

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible annuelle 2016-2017	Date de réalisation
	Pourcentage de petites et moyennes entreprises qui ont accru leurs ventes sur les marchés internationaux dans les douze mois suivant leur participation à une activité de Promotion du commerce extérieur	50 %	Le 31 mars 2017
Nouvelles occasions d'investissements étrangers directs au Canada atlantique	Nombre de transactions d'investissements étrangers directs réalisées (ententes conclues) grâce en partie aux ressources de l'APECA	8	Le 31 mars 2017

### Faits saillants de la planification

L'Agence continuera de veiller à ce que ses activités soient en phase avec les priorités du gouvernement du Canada et elle renouvellera son approche dans le but de fournir aux entreprises de la région de l'Atlantique les outils, l'accès et le soutien dont elles ont besoin pour réussir sur les marchés mondiaux. Grâce à ce travail d'harmonisation, les programmes de promotion du commerce extérieur de l'APECA permettront de saisir des occasions qui se présentent afin de veiller à ce que les PME de la région soient concurrentielles dans le monde entier. L'Agence continuera également de travailler avec ses partenaires non commerciaux du secteur privé, du monde universitaire, des gouvernements provinciaux et d'autres ministères fédéraux afin d'élaborer des mesures destinées à consolider les capacités d'exporter des PME du Canada atlantique ainsi que de promouvoir les avantages de la région auprès des investisseurs étrangers directs.

L'exportation demeure l'un des principaux moteurs de la croissance économique de la région. Elle fait croître les revenus, stimule la croissance des entreprises et génère des emplois. Vu la petite taille du marché intérieur de la région, l'importance du commerce international pour l'économie y est considérable. L'Agence aide la région à améliorer son rendement en renforçant les capacités des PME, en aidant celles-ci à pénétrer les marchés mondiaux et à améliorer leurs résultats à l'étranger. Elle veille également à déterminer et à développer les secteurs industriels qui offrent un important potentiel d'exportation et à explorer et à saisir les occasions sur de nouveaux marchés.

L'objectif global du sous-programme consiste à accroître l'activité internationale des PME et de la région. L'APECA y parviendra en exposant les entreprises et les secteurs aux possibilités sur les marchés internationaux et en veillant à ce qu'ils soient prêts à saisir ces possibilités grâce à des stratégies à long terme et à des plans de mise en œuvre visant les marchés étrangers ainsi qu'en améliorant l'accès aux résultats de recherches, aux contacts et aux occasions des intervenants. Elle appuiera en outre les activités commerciales qui font augmenter le chiffre d'affaires des PME et elle mobilisera directement les ambassades canadiennes et les missions étrangères pour faire connaître les possibilités d'accès aux ressources du Canada atlantique et générer de nouveaux

investissements. Les efforts déployés pour faire connaître les possibilités de faire d'excellentes affaires dans la région se poursuivront dans le cadre des missions de promotion du commerce extérieur, de la promotion en ligne et de la participation aux grandes conférences de l'industrie, ainsi qu'en organisant des voyages d'information et des activités de liaison externe.

## Programme 1.2 : Développement des collectivités

### Description

L'économie de la région de l'Atlantique est fondée sur la grande diversité géographique, linguistique et culturelle de ses collectivités. Entre les régions rurales et les centres urbains, les occasions et les défis varient considérablement. Les collectivités sont à la base du développement économique et sont essentielles à la prospérité. L'Agence reconnaît l'importance des collectivités et appuie leurs efforts visant à développer les ressources dont elles ont besoin afin de contribuer pleinement à leur développement économique. Ainsi, en ce qui concerne le développement des collectivités, l'Agence concentre ses efforts et ses stratégies sur la création de collectivités dynamiques et durables où il y a une augmentation des activités économiques et commerciales et une infrastructure publique de qualité. L'Agence élabore et exécute des programmes qui satisfont les besoins particuliers en matière de développement économique des régions rurales du Canada atlantique et qui consolident la situation de la région. L'Agence collabore avec le secteur privé, les autres ordres de gouvernement, les autres ministères fédéraux, les établissements d'enseignement, les organismes sans but lucratif et les collectivités afin de conjuguer l'aide, de coordonner les efforts de développement économique, de cerner et d'exploiter les occasions émergentes et de s'attaquer aux difficultés économiques partout dans la région. Elle doit donc adopter une approche souple adaptée aux capacités, aux forces et aux difficultés réelles d'une collectivité donnée.

### Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
97 704 593	97 704 593	96 688 987	88 168 987

### Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
101	101	101

### Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible annuelle 2016-2017	Date de réalisation
Des collectivités du Canada atlantique dynamiques et viables dont le niveau d'activité économique et commerciale augmente	Pourcentage des projets de Développement des collectivités (DC) qui ont satisfait aux attentes et ainsi contribué au résultat attendu de DC	80 %	Le 31 mars 2017

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible annuelle 2016-2017	Date de réalisation
	Nombre de points de pourcentage de plus du taux de survie des clients qui ont reçu de l'aide des CBDC par rapport au taux d'entreprises comparables qui n'en ont pas reçu	10	Le 31 mars 2017

## Faits saillants de la planification

L'APECA poursuivra son travail auprès des collectivités, des réseaux de développement économique des collectivités ainsi que des gouvernements provinciaux et des municipalités afin de stimuler le développement économique dans les régions rurales et urbaines du Canada atlantique. Elle mettra à cette fin sur des investissements stratégiques qui mettent en valeur les avantages concurrentiels de la région et qui favorisent la diversification des collectivités du Canada atlantique.

Pour stimuler le développement économique des collectivités, l'APECA compte sur un ensemble de programmes, surtout le Fonds des collectivités innovatrices, le Programme de développement des collectivités, le Programme de développement des entreprises et le PIC 150. Grâce à ces mécanismes de financement, l'Agence investira de façon stratégique afin de donner un nouveau souffle aux collectivités de l'ensemble de la région et afin d'améliorer la productivité et la compétitivité des PME du Canada atlantique. Sur le plan de l'infrastructure communautaire, l'Agence mettra l'accent sur les projets qui améliorent les possibilités économiques. De plus, l'APECA collaborera avec Infrastructure Canada dans le but d'assurer l'exécution continue des programmes d'infrastructure.

L'APECA continuera d'appuyer les organismes de développement des entreprises dans les collectivités, comme les corporations au bénéfice du développement communautaire (CBDC), en leur fournissant des investissements et des outils essentiels au renforcement des collectivités.

Qui plus est, l'APECA mettra sur ses rapports avec les communautés de langue officielle en situation minoritaire du Canada atlantique afin de mettre en œuvre l'Initiative de développement économique prévue dans *la Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018 : éducation, immigration, communautés*. Elle travaillera également avec les intervenants autochtones pour déterminer les investissements à l'appui du développement économique stratégique des collectivités autochtones.

Enfin, l'Agence s'efforcera de faire croître l'apport du tourisme au produit intérieur brut de la région en renforçant les partenariats entre les secteurs privé et public de façon à ce que les investissements stratégiques aient un effet à la hausse sur la rentabilité, la durabilité et les salaires.

## Sous-programme 1.2.1 : Investissements dans les collectivités

### Description

Pour assurer leur durabilité et leur croissance, les collectivités doivent prendre en main leur propre avenir en matière de développement économique. À cette fin, elles doivent disposer des capacités et des ressources locales nécessaires pour diriger le travail de développement économique ainsi que pour investir dans les projets qui stimulent leur développement économique. Ces collectivités comprennent des collectivités géographiques ainsi que des communautés d'intérêts telles que des secteurs industriels, des organismes sans but lucratif et des organismes autochtones et francophones. L'Agence travaille avec les collectivités afin de les aider à élaborer leur propre vision de la croissance économique grâce à une planification ciblée et à des investissements stratégiques. Ces investissements favorisent l'accroissement de la capacité humaine collective, y compris le développement des compétences, la formation et la coordination, ainsi que la capacité matérielle (c.-à-d. l'infrastructure locale). Ce sous-programme a recours au financement des paiements de transfert suivants : le Fonds des collectivités innovatrices (FCI) et le Programme de développement des entreprises (PDE)<sup>iv</sup>.

### Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
79 895 407	78 879 854	70 359 854

### Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
84	84	84

### Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible annuelle 2016-2017	Date de réalisation
Les collectivités saisissent les possibilités de développement économique et de développement des entreprises et affrontent les difficultés connexes	Montant obtenu d'autres sources pour chaque dollar investi par l'APECA dans des projets d'investissement dans les collectivités	1,50 \$	Le 31 mars 2017

iv. Du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2018, ce sous-programme aura aussi recours au financement du paiement de transfert du PIC 150.

## Faits saillants de la planification

La vitalité économique d'une région dépend de sa capacité de saisir les occasions et d'affronter les difficultés à l'échelle régionale et mondiale. Grâce à son programme Investissement dans les collectivités, l'Agence contribue au développement économique des collectivités principalement rurales du Canada atlantique en appuyant des mesures qui les aident à renforcer cette capacité. Il s'agit notamment d'appuyer l'infrastructure essentielle qui favorise une conjoncture propice au développement des entreprises tout en offrant les services utiles nécessaires aux collectivités. Il s'agit en outre de stimuler les dépenses en immobilisations dans les initiatives de croissance sectorielle qui contribuent au développement de l'économie régionale. En 2016-2017, l'Agence continuera d'encourager la création de partenariats entre les collectivités, les provinces et les intervenants locaux afin de réunir les ressources nécessaires pour réaliser des projets ayant un fort impact économique. Ces projets viseront particulièrement la croissance des secteurs prioritaires ainsi que la réalisation des projets stratégiques d'infrastructure communautaire.

L'accent sera mis sur l'exécution sur deux ans du PIC 150. Grâce à l'enveloppe de 16,6 millions de dollars accordée à l'APECA, les investissements aideront à moderniser les installations d'infrastructure communautaire partout au Canada atlantique.

Le Programme de développement stratégique du tourisme de l'APECA renforcera l'industrie touristique en guidant les collectivités rurales tout au long du processus d'élaboration et de mise en œuvre d'un plan d'action stratégique de tourisme durable.

En mobilisant les communautés de langue officielle en situation minoritaire, l'APECA profitera de leurs nombreux réseaux et points de service pour déterminer les investissements qui stimuleront la vitalité de ces collectivités grâce à ses programmes principaux et à l'Initiative de développement économique prévue dans *la Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018 : éducation, immigration, communautés*.

L'Agence poursuivra sa collaboration avec les organismes autochtones afin de déterminer les investissements qui renforceront les capacités des entrepreneurs autochtones et la compétitivité de leurs entreprises.

Elle poursuivra également sa coopération étroite avec Infrastructure Canada pour l'administration du volet Collectivités du Fonds Chantiers Canada, qui prend fin en 2017.



## Sous-programme 1.2.2 : Développement des entreprises dans les collectivités

### Description

Le manque de capitaux dans les régions rurales du Canada pourrait entraver considérablement le développement économique. Cela nuit à la mise sur pied et à l'expansion des petites entreprises qui sont essentielles à la vitalité et à la durabilité des collectivités en milieu rural. L'Agence fournit un appui ciblé à des organismes locaux sans but lucratif pour remédier à l'insuffisance des capitaux d'investissement mis à la disposition des petites entreprises. L'Agence accorde des contributions à un réseau de corporations au bénéfice du développement communautaire (CBDC) au Canada atlantique gérées par des conseils d'administration composés de bénévoles locaux. Les CBDC fournissent une source essentielle de fonds d'investissement axés sur les petites entreprises en milieu rural ainsi que des services, dont des conseils commerciaux et le perfectionnement des compétences. L'Agence aide les communautés autochtones en offrant aux petites et moyennes entreprises autochtones un meilleur accès aux capitaux. Ce sous-programme a recours au financement des paiements de transfert suivants : le Programme de développement des collectivités (PDC), le Fonds des collectivités innovatrices (FCI) et le Programme de développement des entreprises (PDE).

### Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
17 809 186	17 809 133	17 809 133

### Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
17	17	17

### Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible annuelle 2016-2017	Date de réalisation
Renforcement et expansion des entreprises	Nombre de points de pourcentage de plus du taux de croissance de l'emploi chez les clients qui ont reçu de l'aide des CBDC par rapport au taux chez les entreprises comparables qui n'en ont pas reçu	2	Le 31 mars 2017
	Nombre de points de pourcentage de plus du taux de croissance des ventes des clients qui ont reçu de l'aide des CBDC par rapport au taux d'entreprises comparables qui n'en ont pas reçu	5	Le 31 mars 2017

## Faits saillants de la planification

En 2016-2017, l'APECA continuera à investir dans les organismes de développement des entreprises dans les collectivités pour veiller à ce que les entreprises situées en milieu rural au Canada atlantique aient accès aux capitaux, aux renseignements et aux conseils dont elles ont besoin et qui sont essentiels à la vitalité et à la durabilité des collectivités.

L'Agence continuera de favoriser une approche collaborative de gestion axée sur les résultats pour veiller à l'optimisation des ressources avec des organismes comme les CBDC. Il s'agira notamment d'assurer l'amélioration continue du modèle de financement Développement des collectivités de l'avenir grâce à un comité mixte de surveillance et de collaboration. L'incidence immédiate des investissements de l'APECA sera mesurée par le pourcentage de fonds consacrés aux prêts aux entreprises, le nombre de prêts approuvés et le nombre de clients qui auront participé à des activités de formation ou de services-conseils.

Pour aider les entreprises du Canada atlantique à accroître leur productivité et leur compétitivité, l'Agence travaillera avec les intervenants afin de trouver des moyens d'améliorer l'adoption, le développement et la commercialisation de nouvelles technologies par les PME en milieu rural appuyées par les CBDC. En collaboration avec ces intervenants, l'APECA encouragera le versement de prêts dans des domaines et à des clientèles hautement prioritaires, comme l'innovation, les jeunes et les nouveaux entrepreneurs.

L'APECA maintiendra son étroite collaboration avec les CBDC pour qu'elles accroissent leur contribution à l'appui des entreprises rurales, avec des outils efficaces comme les services-conseils, ainsi que leur offre de capitaux et de formation commerciale. L'Agence travaillera également avec certains organismes en milieu urbain pour que les jeunes aient accès à des capitaux et à de la formation commerciale.

Les collectivités autochtones demeurent une priorité de l'APECA en matière de développement des collectivités. L'Agence continuera de travailler à déterminer les investissements qui soutiennent les priorités stratégiques énoncées dans [le Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones](#).

## Programme 1.3 : Politiques, défense des intérêts et coordination

### Description

Le programme Politiques, défense des intérêts et coordination (PDIC) de l'Agence est essentiel pour cerner les occasions et les défis propres à l'économie régionale et y réagir efficacement. Le programme PDIC offre des renseignements, des analyses et des conseils bien fondés sur un grand éventail de questions et de sujets et appuie la prise de décisions à l'échelle du cabinet du ministre et de l'Agence. Il aide l'APECA à remplir son mandat et à faire en sorte qu'elle demeure pertinente et sensibilisée aux occasions et aux défis qui se présentent au Canada atlantique en offrant des positions stratégiques et fondées en matière de politiques qui tiennent compte des possibilités de la région, en influençant les politiques et les programmes nationaux qui ont un effet sur le développement et les intérêts du Canada atlantique, et en coordonnant la création d'autres politiques et programmes dans la région pour constituer des approches intégrées en matière de développement.

### Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
11 740 443	11 740 443	11 789 209	11 838 209

### Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
68	68	68

### Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible annuelle 2016-2017	Date de réalisation
Politiques et programmes qui visent à renforcer l'économie de la région de l'Atlantique	Pourcentage d'activités de Politiques, défense des intérêts et coordination (PDIC) qui ont atteint les objectifs et ainsi contribué au résultat attendu de PDIC	75 %	Le 31 mars 2017

## **Faits saillants de la planification**

En 2016-2017, l'Agence continuera de jouer un rôle essentiel à l'exécution du programme fédéral et à la concrétisation des priorités nationales du gouvernement au Canada atlantique en procédant à des recherches et à des analyses stratégiques et en formulant des conseils stratégiques solides. Le travail de recherche et d'analyse ciblera les occasions et les difficultés liées à l'économie de la région, notamment quant aux facteurs démographiques, au développement économique des collectivités, à l'innovation, aux entreprises à forte croissance et aux échanges commerciaux avec l'Europe et l'Asie. L'Agence tiendra également compte des facteurs qui influent sur la capacité des PME de participer aux chaînes de valeur mondiales, comme les compétences en affaires, la compétitivité, la productivité, l'innovation et la commercialisation ainsi que la promotion du commerce extérieur. Les principaux secteurs, comme ceux des services, du tourisme, des ressources naturelles, des ressources extracôtières en eau profonde, des sources d'énergie propre et renouvelable et des technologies propres, seront également examinés.

L'Agence veillera aux intérêts du Canada atlantique en ce qui concerne l'élaboration des politiques et des programmes nationaux, c'est-à-dire à ce qu'il en soit tenu compte dans la prise de décisions fédérales et à ce que les intervenants régionaux soient informés des mesures du gouvernement fédéral et des possibilités d'intérêt pour la région. L'Agence travaillera afin d'aider les PME du Canada atlantique à améliorer leurs résultats sur les plans de l'innovation et de la commercialisation et à se positionner pour profiter des possibilités découlant des accords de libre-échange et des stratégies fédérales. Le travail de l'Agence en matière de défense des intérêts visera également à ce que les PME de la région profitent des retombées industrielles liées aux marchés publics de la défense et de la Garde côtière.

Dans son rôle de coordination, l'Agence travaillera avec d'autres ministères fédéraux, les provinces de l'Atlantique et d'autres intervenants afin d'améliorer le climat des affaires et de saisir les possibilités de croissance dans la région, comme l'initiative de construction navale et d'autres grands travaux. La collaboration fédérale-provinciale se poursuivra à l'égard d'enjeux comme le perfectionnement des compétences et la promotion du commerce extérieur. Sous la direction de l'Office de l'énergie de l'Atlantique, l'Agence cherche à stimuler le développement du secteur énergétique de la région en favorisant la collaboration, une compréhension commune et la communication entre les secteurs public et privé. L'APECA continuera de travailler avec les autres ministères et organismes fédéraux afin d'aborder la promotion du tourisme de façon coordonnée au Canada atlantique et d'appuyer un programme d'innovation national. Enfin, l'Agence continuera d'aider à coordonner le travail des ministères fédéraux dans la région en dirigeant le Conseil fédéral de l'Atlantique.

## Sous-programme 1.3.1 : Politiques

### Description

Le travail d'élaboration de politiques assure une solide compréhension pour élaborer les priorités et les initiatives stratégiques de l'Agence, concevoir ses programmes, contribuer aux politiques nationales et entretenir des relations fédérales-provinciales. Ce travail comprend l'analyse de politiques et l'offre de conseils (notamment l'élaboration de politiques et de cadres de travail), l'analyse économique, la recherche et la mobilisation des intervenants. La fonction Politiques est exécutée par les fonctionnaires en poste à Moncton et à Ottawa, ainsi que ceux des bureaux régionaux situés dans chacune des quatre capitales des provinces de l'Atlantique. Le travail d'élaboration de politiques est soutenu en partie par un fonds spécialisé de l'Agence, qui contribue à renforcer les capacités de recherche stratégique au Canada atlantique. Ce sous-programme a recours au financement des paiements de transfert suivants : la Mesure de recherche stratégique visant la région de l'Atlantique (MRSRA) et le Programme de développement des entreprises (PDE).

### Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
6 117 296	6 117 182	6 117 182

### Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
33	33	33

### Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible annuelle 2016-2017	Date de réalisation
Décisions stratégiques, bien documentées, qui tiennent compte à la fois des possibilités et des défis propres à l'économie du Canada atlantique, et des possibilités de développement des entreprises et des collectivités	Pourcentage d'activités de Politiques qui ont atteint les objectifs et ainsi contribué au résultat attendu de Politiques	80 %	Le 31 mars 2017

## **Faits saillants de la planification**

L'APECA participera au développement d'une économie concurrentielle au Canada atlantique et appuiera les activités d'exécution de programmes, de défense des intérêts et de coordination par son travail de recherche stratégique, d'analyse et de mobilisation, qui jette les bases de l'élaboration de programmes et de politiques solides. Le sous-programme Politiques de l'Agence est essentiel, car il permet de mieux comprendre le contexte économique du Canada atlantique et les enjeux, les difficultés et les possibilités propres à l'économie régionale.

L'APECA procèdera à des recherches et à des analyses portant sur les enjeux et les tendances dans de nombreux domaines : démographie, migration, productivité, entreprises à forte croissance, compétences en affaires, entreprises de services, innovation et commercialisation, développement des collectivités, aquaculture, technologies propres, commerce avec les marchés européen et asiatique et grands travaux dans les secteurs de l'énergie, des mines et de la construction navale. L'Agence continuera d'entreprendre des analyses macroéconomiques, microéconomiques et financières.

La MRSRA est le principal outil de mobilisation des partenaires de recherche et des intervenants. Les efforts déployés par l'Agence dans le cadre de la MRSRA permettront de mieux connaître les enjeux prioritaires, comme les liens entre l'esprit d'entreprise et le développement économique et la façon dont la région se compare à d'autres endroits; la mobilité des étudiants internationaux et les besoins liés à la main-d'œuvre du Canada atlantique; les facteurs de réussite des entreprises à forte croissance; les facteurs et enjeux de la coopération et de l'intégration régionales; et la valeur potentielle du remplacement des importations comme outil de développement des collectivités.

L'Agence poursuivra également de nombreuses mesures de mobilisation et de liaison externe auprès des gouvernements fédéral et provinciaux, du secteur privé, des associations professionnelles et des partenaires du milieu universitaire pour veiller à ce que les PME soient en bonne position pour profiter des occasions découlant des grands travaux et des faits nouveaux relatifs au commerce international.

L'APECA continuera d'appuyer le président de l'Agence dans son rôle de président du Comité des politiques de développement régional de l'Organisation de coopération et de développement économiques, le principal organisme international pour l'échange d'idées dans le domaine des politiques de développement régional.

## Sous-programme 1.3.2 : Défense des intérêts

### Description

Les décideurs du gouvernement fédéral doivent comprendre les intérêts du Canada atlantique et en tenir compte, et les intervenants régionaux doivent être bien informés des mesures prises par le gouvernement fédéral et des occasions qui présentent un intérêt économique pour la région. Les activités de l'Agence en matière de défense des intérêts visent la promotion des intérêts de la région au moment de l'élaboration de programmes et de politiques nationaux. En ce qui concerne les contrats d'approvisionnement du gouvernement fédéral, plus particulièrement les grands projets de l'État, l'Agence cherche à faire en sorte que les petites et moyennes entreprises du Canada atlantique puissent profiter de retombées industrielles.

### Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
3 911 042	3 959 966	4 008 966

### Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
22	22	22

### Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible annuelle 2016-2017	Date de réalisation
Prise en considération des intérêts du Canada atlantique en matière de développement des entreprises et des collectivités dans les politiques, les programmes et les règlements à caractère économique du gouvernement fédéral qui sont établis ou modifiés	Pourcentage d'activités de Défense des intérêts qui ont atteint les objectifs et ainsi contribué au résultat attendu de Défense des intérêts	75 %	Le 31 mars 2017

## **Faits saillants de la planification**

En 2016-2017, l'APECA fera valoir l'importance de stratégies qui misent sur les avantages concurrentiels régionaux ainsi que de politiques et de programmes nationaux qui encouragent les entreprises du Canada atlantique à innover et à accroître leur productivité et leur compétitivité sur le marché mondial. L'Agence poursuivra son travail pour que les activités et les programmes nationaux tiennent compte des priorités du Canada atlantique et y participent et pour qu'ils abordent des enjeux tels que les défis démographiques et l'exploitation des ressources naturelles. Parallèlement, l'Agence mettra l'accent sur son rôle essentiel de mise en œuvre du programme fédéral au Canada atlantique.

L'Agence travaillera à déterminer les possibilités découlant des politiques et des programmes de commerce international, comme l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne. Elle veillera également à ce que ses activités viennent appuyer les stratégies nationales de pénétration et de développement de nouveaux marchés internationaux pour les entreprises du Canada atlantique.

L'APECA travaillera avec d'autres ministères fédéraux à élaborer un programme d'innovation qui soutient la commercialisation des idées. L'Agence fournira des conseils relatifs aux nouveaux programmes, politiques et investissements fédéraux dans le but d'améliorer les résultats de la commercialisation dans la région, et elle se fera la porte-étendard de l'efficacité des programmes d'innovation fédéraux et du renforcement de l'écosystème d'innovation régional. L'APECA collaborera avec les ministères fédéraux afin de déterminer les investissements stratégiques qui permettent d'exploiter les avantages concurrentiels de la région et qui favorisent la réussite des entreprises exportatrices en pleine croissance.

L'APECA aidera les PME du Canada atlantique à se positionner en vue de profiter des occasions liées à la Stratégie nationale d'approvisionnement en matière de construction navale et travaillera avec les partenaires des secteurs public et privé afin de réaliser des initiatives de promotion des fournisseurs et de fournir aux PME des occasions de travailler avec les principaux intervenants. L'Agence continuera également de soutenir le développement des secteurs de l'aérospatiale et de la défense, en cherchant des occasions de maximiser les retombées économiques des marchés publics de la défense et de la Garde côtière.

L'Agence fera la promotion d'investissements dans le secteur de l'énergie du Canada atlantique, ainsi que de modifications touchant les politiques et règlements et visant à faire croître les investissements dans l'exploration pétrolière et gazière au large des côtes, et elle mettra sur les possibilités des mesures fédérales liées aux changements environnementaux et climatiques afin de soutenir le développement des atouts du Canada atlantique sur le plan de l'énergie propre.



## Sous-programme 1.3.3 : Coordination

### Description

La loi constitutive de l'Agence lui confère le mandat de coordonner les politiques et les programmes du gouvernement fédéral pour ce qui est des possibilités de développement économique du Canada atlantique. Le sous-programme Coordination compte sur divers partenaires économiques pour tenir compte des priorités économiques de la région de l'Atlantique au moyen d'une démarche de collaboration cohérente en matière de développement, y compris des initiatives fédérales-provinciales, des tables rondes et des groupes d'experts. L'Agence coordonne ses efforts en matière de développement régional avec ceux d'autres ministères fédéraux et elle donne suite aux priorités du gouvernement du Canada par l'entremise du Conseil fédéral de l'Atlantique.

### Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
1 712 105	1 712 061	1 712 061

### Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
13	13	13

### Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible annuelle 2016-2017	Date de réalisation
Coordination des activités des partenaires en vue de donner suite aux priorités économiques du Canada atlantique grâce à une démarche cohérente en matière de développement	Pourcentage d'activités de Coordination qui ont atteint les objectifs et ainsi contribué au résultat attendu de Coordination	75 %	Le 31 mars 2017

### Faits saillants de la planification

Les activités de coordination de l'APECA encouragent les partenaires à aborder ensemble les enjeux communs liés au développement économique du Canada atlantique. Cette approche coordonnée du développement économique habilitera les entreprises et les collectivités à saisir les possibilités et à affronter les principales difficultés de façon efficace. L'APECA continuera à travailler avec les quatre gouvernements des provinces de l'Atlantique pour déterminer les priorités et les objectifs communs et pour appuyer les objectifs stratégiques du gouvernement du Canada.

Pour contribuer au maintien d'une approche fédérale coordonnée dans la région, l'APECA continuera à travailler avec les ministères fédéraux au Conseil fédéral de l'Atlantique, qui est présidé par le président de l'Agence. En 2016-2017, le conseil continuera de renseigner les organismes centraux sur la région et de faire avancer les priorités horizontales du gouvernement du Canada dans la région, notamment la vision d'[Objectif 2020](#), la gestion des personnes, la préparation aux urgences et les langues officielles.

L'APECA poursuivra son travail avec les autres ministères fédéraux et sa collaboration au sein du portefeuille de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique, y compris avec les autres agences de développement régional, afin de veiller à ce que les politiques de développement régional soient continuellement en phase avec les priorités du gouvernement du Canada. Les collaborations multilatérales avec les gouvernements provinciaux se poursuivront à l'égard d'enjeux comme l'amélioration des écosystèmes entrepreneuriaux, le perfectionnement des compétences et la promotion du commerce extérieur.

La mobilisation des principaux intervenants dans le dossier de la Porte d'entrée de l'énergie de l'Atlantique, comme les ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux, les services publics et d'autres parties prenantes du secteur de l'énergie, se poursuivra. Les domaines d'intérêt comprendront le développement des énergies propres et renouvelables et les enjeux stratégiques qui influent sur l'approvisionnement en gaz naturel dans la région.

Les efforts de collaboration de l'Agence avec les ministères fédéraux et les homologues provinciaux viseront les possibilités et les difficultés dans les régions rurales et urbaines relativement aux projets dans les secteurs en croissance et aux grands travaux. Ils viseront également la coopération régionale continue avec Saint-Pierre-et-Miquelon et la coordination de diverses activités de mobilisation ciblées, comme le programme de fonctionnaires en résidence à l'Université Memorial. Tourisme Atlantique assurera une approche coordonnée afin de consolider le développement touristique en misant sur la productivité et la durabilité du secteur.

Enfin, l'APECA participera à divers comités de haut niveau du gouvernement du Canada, comme le Centre d'innovation du Bureau du Conseil privé. L'Agence encouragera et favorisera également la collaboration entre les ministères fédéraux et aidera à faire mieux comprendre le Canada atlantique, ce qui débouchera sur de nouvelles occasions dans la région.

## Services internes

### Description

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier. Les groupes d'activités sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens immobiliers, services de gestion du matériel et services de gestion des acquisitions.

### Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
25 790 487	25 790 487	25 789 736	25 789 736

### Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
207	207	207

### Faits saillants de la planification

L'APECA continuera de mettre en œuvre des initiatives qui renforceront et amélioreront sa capacité d'offrir des programmes et des services efficaces. L'accent sera de nouveau mis sur l'adoption de processus et de systèmes opérationnels communs à l'appui des priorités du gouvernement, comme les ressources humaines, la gestion de l'information, les technologies de l'information et les finances, tout en accordant une attention renouvelée aux services à la clientèle, à la sécurité et à la valeur opérationnelle plutôt qu'aux coûts. L'Agence poursuivra sa collaboration avec les autres agences de développement régional afin d'explorer les possibilités d'améliorer l'efficacité en matière d'exécution de programmes et de prestation de services à la population canadienne. L'APECA donnera suite aux priorités découlant du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux de 2014, un élément central de son plan relativement à Objectif 2020. Il s'agira notamment de soutenir le perfectionnement professionnel et le développement du leadership, l'autonomisation et l'établissement d'un milieu de travail sain, respectueux et positif. L'Agence poursuivra la relance de ses efforts de recrutement tout en intégrant la nouvelle approche de dotation de la Commission de la fonction publique visant le noyau de la fonction publique.

Afin de soutenir la responsabilisation, la prise de décisions fondée sur les faits et l'amélioration continue, l'Agence accorde une grande importance aux résultats et aux

retombées et mesure continuellement le rendement et évalue sans cesse ses programmes et ses services. Pour soutenir sa culture de gestion axée sur les résultats, l'Agence veillera à se doter d'un solide cadre de mesure du rendement et mettra en œuvre son plan d'évaluation quinquennal.

L'APECA coordonnera et dirigera son processus annuel de planification intégrée afin de veiller à ce que ses activités de planification soient en phase avec les priorités du gouvernement du Canada et soient conformes à son mandat et à ses ressources budgétaires. L'APECA veillera également à tenir compte des ressources humaines, de la gestion du risque ainsi que de la gestion du rendement et de l'évaluation dans ses processus de planification et de prise de décisions.

L'Agence continuera à mettre en œuvre sa Stratégie relative aux valeurs et à l'éthique (2015-2018) pour veiller à ce que les valeurs et l'éthique soient au cœur de sa culture organisationnelle, et elle favorisera un franc dialogue à tous les niveaux organisationnels.

L'APECA appuiera le plan fédéral en faveur d'un gouvernement ouvert et équitable en implantant les mesures de la première année du Plan de mise en œuvre pour un gouvernement ouvert et en incitant les employés à adopter des pratiques de gestion de l'information efficaces.

## Section III : Renseignements supplémentaires

### État des résultats condensé prospectif

L'état des résultats condensé prospectif donne un aperçu général des opérations de l'APECA. Les prévisions des renseignements financiers concernant les dépenses et les recettes sont préparées selon la méthode de comptabilité d'exercice pour renforcer la responsabilisation et améliorer la transparence et la gestion financière.

Étant donné que l'état des résultats condensé prospectif est préparé selon la méthode de comptabilité d'exercice, et que les montants des dépenses projetées et des dépenses prévues présentées dans d'autres sections du rapport sur les plans et les priorités sont établis selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses, les montants peuvent différer.

Un état des résultats prospectif plus détaillé et des notes afférentes, notamment un rapprochement des coûts de fonctionnement nets et des autorisations demandées, se trouve sur [le site Web de l'Agence](#).

### État des résultats condensé prospectif Pour l'exercice prenant fin le 31 mars (en dollars)

Information financière	Résultats attendus 2015-2016	Résultats prévus 2016-2017	Écart (résultats prévus en 2016-2017 moins résultats attendus en 2015-2016)
Total des charges	224 271 733	242 465 665	18 193 932
Total des revenus	20 503	17 461	(3 042)
<b>Coût de fonctionnement net avant le financement et les transferts du gouvernement</b>	<b>224 251 230</b>	<b>242 448 204</b>	<b>18 196 974</b>

Le total des dépenses prévues pour l'exercice 2016-2017 se monte à 242,5 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 18,2 millions de dollars par rapport aux résultats attendus de 2015-2016. La hausse projetée est principalement attribuable à la nouvelle enveloppe du PIC 150 et à l'augmentation des sommes recouvrées au regard des contributions remboursables. La répartition des dépenses prévues est la suivante : 103 millions de dollars (42,5 p. 100) pour le Programme de développement des entreprises; 99,5 millions de dollars (41 p. 100) pour le Programme de développement des collectivités; 12,4 millions de dollars (5,1 p. 100) pour le programme Politiques, défense des intérêts et coordination; et 27,6 millions de dollars (11,4 p. 100) pour les Services internes. Les dépenses prévues ne comprennent pas les paiements de transfert au titre des contributions à remboursement non conditionnel, dont la valeur est estimée à 62 millions de dollars. Ceux-ci font partie des éléments d'actifs.

Le total des revenus correspond à un gain découlant de la cession d'immobilisations corporelles.

## Tableaux de renseignements supplémentaires

Les renseignements supplémentaires suivants sont disponibles sur le site Web de l'Agence :

- [Stratégie ministérielle de développement durable](#)
- [Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de 5 millions de dollars ou plus](#)
- [Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de moins de 5 millions de dollars](#)
- [Audits internes et évaluations à venir au cours des trois prochains exercices](#)

## Dépenses fiscales et évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de politique publique en appliquant des mesures spéciales telles que de faibles taux d'imposition, des exonérations, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans une publication intitulée *Dépenses fiscales et évaluations*. Les mesures fiscales présentées dans ladite publication relèvent de la responsabilité du ministre des Finances.

## Section IV : Coordonnées de l'organisation

Agence de promotion économique du Canada atlantique  
C.P. 6051  
Moncton (Nouveau-Brunswick) E1C 9J8  
Canada

Adresse de messagerie :  
644, rue Main  
Moncton (Nouveau-Brunswick) E1C 1E2  
Canada

Renseignements généraux : 506-851-2271  
Sans frais (au Canada et aux États-Unis) : 1-800-561-7862  
Télécopieur : 506-851-7403  
Télécopieur sécurisé : 506-857-1301  
ATS : 1-877-456-6500  
Accès à l'information et protection des renseignements personnels : 506-851-2271

<http://www.acoa-apeco.gc.ca/fra/Pages/Accueil.aspx>





## Annexe : Définitions

**architecture d’alignement des programmes** : Répertoire structuré de tous les programmes d’un ministère ou organisme qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les liens aux résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

**ATS** : L’appareil de télécommunication pour sourds (ATS) est un dispositif pour les personnes sourdes, malentendantes ou qui ont des troubles de la parole qui leur permet de taper des messages et d’en recevoir au lieu de parler et d’écouter. Il faut que les deux interlocuteurs soient équipés du dispositif ATS.

**cadre pangouvernemental** : Schéma représentant la contribution financière des organisations fédérales qui dépendent de crédits parlementaires en harmonisant leurs programmes avec un ensemble de seize secteurs de résultat pangouvernementaux de haut niveau regroupés sous quatre secteurs de dépenses.

**cible** : Niveau mesurable du rendement ou du succès qu’une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

**crédit** : Autorisation donnée par le Parlement d’effectuer des paiements sur le Trésor.

**dépenses budgétaires** : Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses de fonctionnement et en capital; les paiements de transfert à d’autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et les paiements à des sociétés d’État.

**dépenses législatives** : Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l’adoption d’une loi autre qu’une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

**dépenses non budgétaires** : Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d’avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

**dépenses prévues** : En ce qui a trait aux rapports sur les plans et les priorités (RPP) et aux rapports ministériels sur le rendement (RMR), les dépenses prévues s’entendent des montants approuvés par le Conseil du Trésor au plus tard le 1<sup>er</sup> février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s’ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu’il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son RPP et son RMR.

**dépenses votées** : Dépenses approuvées annuellement par le Parlement à la suite de l’adoption d’une loi de crédits. Le libellé du crédit régit les conditions dans lesquelles ces dépenses peuvent être effectuées.

**équivalent temps plein** : Mesure utilisée pour déterminer dans quelle mesure un employé représente une année-personne complète dans le budget ministériel. L'équivalent temps plein est calculé en fonction du coefficient des heures de travail assignées et des heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.

**indicateur de rendement** : Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

**plan** : Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

**priorité** : Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

**production de rapports sur le rendement** : Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

**programme** : Groupe d'intrants constitué de ressources et d'activités connexes qui est géré pour répondre à des besoins précis et pour obtenir les résultats visés, et qui est traité comme une unité budgétaire.

**programme temporisé** : Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Ce programme est aussi appelé programme à durée temporaire ou programme à élimination graduelle. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

**rapport ministériel sur le rendement** : Rapport traitant des réalisations concrètes d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires au regard des plans, des priorités et des résultats attendus exposés dans le rapport sur les plans et les priorités correspondant. Ce rapport est déposé au Parlement à l'automne.

**rapport sur les plans et les priorités** : Rapport fournissant des renseignements au sujet des plans et du rendement prévu sur trois ans d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires. Ces rapports sont déposés au Parlement chaque printemps.

**rendement** : Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

**résultat** : Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation,

d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

**résultat stratégique :** Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

**résultats du gouvernement du Canada :** Ensemble de seize objectifs de haut niveau établis pour l'ensemble du gouvernement et regroupés selon quatre secteurs de dépenses : affaires économiques, affaires sociales, affaires internationales et affaires gouvernementales.

**Structure de la gestion, des ressources et des résultats :** Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information de gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont présentés d'après le lien hiérarchique qui les unit, et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La Structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'architecture d'alignement des programmes.